

25 mai 1878

Senat.

Commission
relative à la Déclaration d'utilité
publique de divers chemins de fer

5

1^{re} Seance

27 mai. 1878

Etant présents, Messrs Daquenet, Jabau -
M^r de Quinimond, G. Dubouffroy, de Gascardie,
de Ventavon, Housard, Bortaud & Gourm

Sont nommés. Président, M^r Daquenet
Secrétaire M^r Gourm

Il n'y a pas eu de discussion dans le 1^{er} 4^{es} 5^{es}.
La discussion a été courte dans le 2^e, 6, 7 8 & 9
& les orateurs ont été favorables au projet
Sauf dans le 3^e M^r Ventavon a été nommé comme
opposant, par la presque unanimité de son bureau

Comme les commissions nommées par M^r de Ventavon
sont favorables au projet

M^r de Ventavon demande que les Sénateurs
qui ont représenté dans les départements n'aient pas
dans le projet soient entendus.

La Commission décide qu'elle examinera d'abord
quel est le projet qui lui est soumis.

Elle entendra ensuite, s'il y a lieu, les auteurs
de ces propositions qui seraient présentés.

Après une discussion à la quelle prennent part
Messrs de Ventavon, Gourm, Jabau & Daquenet la
discussion générale est close.

La Commission décide qu'elle priera M^r le
Ministre des Travaux Publics de se rendre dans
son sein & elle ajourne à sa prochaine réunion
pour le 2^e 4^e l'examen des articles du projet.

A Daquenet

1^{er} Seance. 27 mai

Etaiant présents Messrs Daxenot, Jahan, de Javardie, Bertault, M^r de Quinonville, Houssan de Vestavon, G. Duboy, Penney et Jouin.

La Commission décide qu'elle procédera immédiatement à la nomination du rapporteur.

Monsieur Jahan est nommé rapporteur à l'unanimité moins un vote.

Monsieur le Ministre du Trésor Public est introduit dans la salle de la Commission.

Intervient par un membre de la Commission sur l'amendement qui paraît fait par le gouvernement avec amendements qui proposaient l'adjonction de nouveaux devoirs au projet de loi, M^r le Ministre répond qu'il approuve tout amendement de cette nature; que au surplus, il présentera prochainement un grand projet de loi concernant tous les nouveaux devoirs à établir, et que les amendements dont il est question pourront être plus utilement présentés s'il y a lieu.

Monsieur Houssard demande si le Ministre s'opposait si ou non, d'après le rapport, sur un tel amendement favorable aux devoirs de fait d'habiter & boire son dîner dans le projet actuel & pour lequel le Conseil général a fait des sacrifices considérables.

M^r le Ministre ne voit à ce, rien de mieux inconvenient. Il approuve le nouveau projet de loi et persistera donnera satisfaction au département d'habiter & boire.

Monsieur de Vestavon demande pourquoi le gouvernement ne cherche pas de concilier pour les liques comprises au projet de loi avant de songer à entreprendre les travaux d'infrastructure.

M^r le Ministre répond qu'il en a pu

trouvé de l'ancienness en ce qui a trait à la
sursubvention des garanties d'intérêt, des lignes
de chemins de fer dont les produits ne servent pas
suffisamment à leur entretien.

M. de Gavardie demande pourquoi des
lignes plus importantes que celles figurant
au projet de loi, ne sont pas en état de recevoir
la déclaration publique, et pourquoi on a tardé
jusqu'à ce jour, pour faire les études nécessaires.

M. le Ministre répond qu'il ne saurait être
responsable de ce qui s'est fait depuis deux ans;
que le projet de loi qui sera incessamment
présenté, donnera satisfaction aux observations
de M. de Gavardie.

M. le Ministre se retire.

La Commission décide qu'elle passera à
l'examen des articles.

L'art. 1^{er} est adopté sans modification.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont également adoptés.

M. de Gavardie demande à ce que la déclaration
publique soit donnée le plus promptement possible
aux chemins de fer pour lesquels la concession
pourrait être faite aux compagnies actuellement
existantes. - La Commission d'accord avec M. de
Gavardie, décide que le rapport fera mention
de la proposition.

Il n'y a eu de vaine des vœux exprimés par
M. Hoepfard pour certains lignes d'indus. et Com.
et par M. le Comte de Soudy pour les publi-
cations du chemin de fer de Sully sur
argenteux.

La séance est levée.

A. Daguery